



Direction Générale Mobilités et Territoires Durables  
Dossier suivi par : Stéphanie BROCHARD  
[stephanie.brochard@centrevaleloire.fr](mailto:stephanie.brochard@centrevaleloire.fr)  
02.38.70.28.58  
DGMTD/2022.04

Mairie de Chassignolles  
Madame LABESSE Elisabeth  
Maire de Chassignolles  
Le Bourg  
36400 CHASSIGNOLLES

Orléans, le 4 juillet 2022

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Lors de la session plénière des 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet, l'assemblée régionale a délibéré et lancé une procédure de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

L'adaptation du schéma vise d'une part à intégrer les nouvelles obligations légales intervenues depuis février 2020 en matière de réduction de l'artificialisation des sols, de développement et localisation des constructions logistiques ainsi que de prévention et gestion des déchets et d'autre part à tenir compte d'évolutions et éléments de contexte actualisés qui justifieraient d'apporter des modifications n'ayant pas pour effet de porter atteinte à l'économie générale du schéma.

La procédure de modification durera environ un an et demi, la loi disposant que le SRADDET modifié doit être approuvé au plus tard le 22 février 2024. Cette démarche ne remet pas en cause le caractère exécutoire du SRADDET, qui demeure en vigueur jusqu'à l'adoption du futur SRADDET modifié.

Une première étape de concertation s'engage dès à présent et durant tout le second semestre 2022. Puis les consultations réglementaires auront lieu en 2023 une fois le projet de SRADDET modifié arrêté.

Les discussions du second semestre sont ouvertes à tous les acteurs, publics et privés, concernés par les thématiques qui font l'objet des modifications et qui souhaitent participer aux échanges. Une consultation en ligne est dès à présent ouverte (jusqu'en octobre) pour que chacun puisse partager ses propositions pour l'adaptation du schéma. Elle est accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-permanente.fr/>. Nous vous saurons gré si vous pouvez relayer cette information auprès de vos administrés ; vous trouverez à cet effet un bref descriptif ci-joint.

La Région entend poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire. Il s'agira dans le cadre de la procédure de modification de compléter et préciser les contenus du schéma conformément aux attendus de la loi dans les trois domaines thématiques concernés (réduction de l'artificialisation des sols, constructions logiques, prévention et réduction des déchets). Toutefois, si d'autres pistes d'adaptation du schéma émergent lors des discussions au cours du second semestre, la Région les étudiera également et en fera une analyse juridique pour déterminer si cela peut être intégré dans le cadre de la procédure de modification. Si ce n'est pas le cas, la Région étudiera la possibilité de donner suite aux idées et propositions dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET (autrement dit en-dehors de la procédure de modification).

Nous vous réaffirmons l'intention de la Région, au travers du SRADDET, d'être dans sa responsabilité, aux côtés des collectivités locales et des habitants, pour accompagner, expérimenter et mettre en œuvre des solutions pour répondre aux enjeux d'aménagement du territoire.

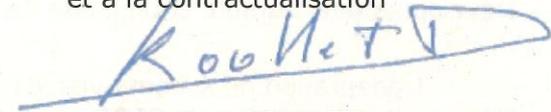
Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil régional



François BONNEAU

  
Le Vice-Président délégué  
au développement des territoires  
et à la contractualisation



Dominique ROULLET

Centre-Val de Loire  
LA RÉGION  
360°  
SRADDET

Adaptation du Schéma régional d'Aménagement,  
de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**CONSULTATION EN LIGNE**  
Tous acteurs de l'avenir de notre région !  
PARTAGEZ VOS PROPOSITIONS

Ouvert à tous !  
de Juillet  
à Octobre  
2022

Rendez-vous sur [www.democratie-permanente.fr](http://www.democratie-permanente.fr)

Plus qu'une Région, une chance | [www.centre-valde Loire.fr](http://www.centre-valde Loire.fr)

## **Partagez vos propositions pour l'adaptation du schéma régional d'aménagement du territoire (SRADDET) la région 360°**

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document de planification régionale récent. Construit à 360°, il projette l'avenir de la région dans une douzaine de thématiques : le foncier, les transports, l'énergie, le climat, les déchets, l'égalité des territoires, l'habitat, la biodiversité, ...

La loi demande à la Région de tenir compte de nouveaux éléments dans le SRADDET. Il s'agit de compléter et préciser les contenus du schéma sur 3 thématiques : la réduction de l'artificialisation des sols, le développement et localisation des constructions logistiques ainsi que la prévention et gestion des déchets.

Le Conseil régional ouvre une consultation en ligne pour recueillir des propositions d'adaptation du schéma régional d'aménagement du territoire sur ces 3 sujets.

Le Conseil régional vous écoute, alors donnez vos idées, sur le foncier et les sols, sur les constructions logistiques, sur les déchets abandonnés et dépôts sauvages.

Rendez-vous sur le site <https://www.democratie-permanente.fr/>.

La consultation est ouverte à tous jusqu'en octobre.